

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 octobre 2018

Le 4 octobre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation normale, conformément aux articles L2121-10 et -11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, S. MOUQUET, Mrs F. BLACHEZ, X. de BOISSEZON, G. BOMSTAIN, JL. CHAMPEAUX, P. ESPAGNO, S. RICCI, J. SEGERIC

Etaient absents : Mmes K. BYSTRICKY (procuration à S. RICCI), S. CLERC, M. COCHE, SN. FEHR, Mr. JM. LASSUS

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CM du 26 juin 2018

1/36 - Etablissement de servitudes au profit d'ENEDIS

2/36 - Amortissements

3/36 - DM n°1 : annule et remplace

4/36 - Sicoval : avenant convention CEE

5/36 - Acquisition d'un terrain

6/36 - Déclassement d'un terrain

7/36 - Désignation de délégués au SSTOM

8/36 - Mouvement de personnel

9/36 - Questions diverses

M. le Maire met au vote une proposition de modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal en y ajoutant une délibération concernant le personnel communal. Le point concerne la modification du contrat de travail d'un agent ATSEM visant à augmenter le nombre

d'heures hebdomadaires travaillées. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. L'ordre du jour du Conseil intègre donc cette modification.

Approbation du PV du CM du 26 juin 2018

Le PV du CM du 26 juin 2018 est approuvé l'unanimité des membres présents lors de ce CM.

1/36 – Etablissement de servitudes au profit d'ENEDIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le point à l'ordre du jour.

ENEDIS, anciennement ERDF, a sollicité une constitution de servitude sur deux parcelles communales :

Une première parcelle cadastrée AC 283, située près de l'allée du Parc pour la pose d'un câble et d'un raccordement électrique.

Une seconde parcelle cadastrée AD 399 située au Catilat et concerne un remplacement de câbles sur un coffret existant.

Ces opérations étant intégralement à la charge financière d'ENEDIS, et le tracé de la servitude ne compromettant pas l'utilisation normale des parcelles susmentionnées, monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions de servitude.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **DECIDE**

- De constituer au profit d'ENEDIS une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées AC 283, et AD 399, dans deux affaires distinctes, dans les conditions de chaque convention.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que toutes les formalités administratives y afférant.

- Dit qu'aucun frais ne sera pris en charge par la commune.

2/36 – Amortissements

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre ESPAGNO, adjoint chargé des finances, pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur Pierre ESPAGNO informe que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204xxx conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

En conséquence, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique auquel la commune adhère, doit être amorti (2041512).

Cette opération fera l'objet d'une écriture d'ordre budgétaire d'un montant de 1158€, les crédits seront ouverts au BP2018 aux articles c/6811-042 et c/2041512-040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de fixer dorénavant la durée de ce type d'amortissement linéaire à 1 an.

3/36 – DM n°1 : annule et remplace

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre ESPAGNO, adjoint chargé des finances, pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Cette Décision Modificative annule et remplace la DM du 26 juin 2018.

	Dépenses	Recettes	
c/6811-042	1158.00		F
c/778-77		1158.00	F
c/2041512-040		1158.00	I
c/ 21312/21 1702	1158,00		I

Après avoir délibéré le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité de ses membres présents et représentés la décision modificative exposée.

4/36 – Sicoval : avenant convention CEE

Monsieur le Maire donne la parole à François BLACHEZ pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Dans sa séance du 26 février 2018, le Conseil de communauté, afin de faire bénéficier un plus grand nombre de projets des communes dans le cadre des CEE-TEPCV (Certificats d'Economie d'Energie pour des Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (sic !)), a modifié le troisième paragraphe de l'article 3.3 « Revente des certificats d'économie d'énergie obtenus et produits de la vente » de la convention de mutualisation pour la valorisation des opérations d'économie d'énergie et la gestion des certificats d'économies d'énergie, par l'ajout des deux conditions suivantes :

- Plafonnement des travaux éligibles par commune fixé à 45 000€ HT, après déduction des subventions publiques obtenues par la commune,
- Le complément du Sicoval aux éventuelles subventions publiques ne pourra pas porter le montant des aides à plus de 80% du montant hors taxes des travaux éligibles aux CEE-TEPCV, travaux directement induits compris.

F. BLACHEZ précise que les travaux éligibles pour la Commune représentent un montant de 112k€, auquel il convient de soustraire le montant des subventions obtenues hors Sicoval. On devrait au final légèrement dépasser le plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mutualisation pour la valorisation des opérations d'économies d'énergies et la gestion des certificats d'économies d'énergie, avec le Sicoval.

Suite à ce vote, M. le Maire remercie F. BLACHEZ pour son action sur le sujet.

5/36 – Acquisition d'un terrain

Monsieur le Maire donne la parole à Xavier de BOISSEZON pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Dans le cadre du portage du terrain au lieu-dit « Canto Coucut », jusqu'à ce jour opéré par le Sicoval, puis par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Grand-Toulouse, le Sicoval propose de vendre à la commune la parcelle AC 285, d'une superficie de 1 017 m², correspondant à une partie de la voie de l'allée du Parc, au prix de 1€ symbolique la parcelle.

Vu l'avis de France Domaine en date du 2 aout 2018,
Sous réserve de l'approbation de l'assemblée délibérante du Sicoval de cette vente,
Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition de la parcelle AC 285 pour la somme de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- D'approuver l'acquisition au Sicoval de la parcelle AC n° 285 , d'une superficie de 1 017m², correspondant à la voie, au prix de 1€ symbolique, conformément à l'avis de France Domaine du 2 aout 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- De confier la rédaction des actes authentiques de vente à l'étude notariale de Me RIVES à Ramonville Ste Agne.

6/36 – Déclassement d'un terrain

Monsieur le Maire donne la parole à Xavier de BOISSEZON pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Celui-ci rappelle la décision du Conseil Municipal n° 2018-010 en date du 9 avril 2018, par laquelle le Conseil a approuvé la vente d'une parcelle non cadastrée située en continuité du terrain AD 158 au profit d'un particulier, propriétaire voisin.

Ce terrain, ayant fait l'objet d'un document d'arpentage pour déterminer la superficie exacte à céder et lui attribuer une nouvelle référence cadastrale (AD 517 – 237m²), il convient d'acter son déclassement du domaine public et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

Monsieur le Maire précise que le déclassement envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie adjacente qui restera ouverte à la circulation publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- De constater la désaffectation de la parcelle AD 517, d'une superficie de 237m², telle qu'elle figure dans le document d'arpentage établi par M. André PAILLARES, Géomètre-Expert,
- De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise,
- De décider de son incorporation dans le domaine privé communal, en vue de sa cession,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette opération.

7/36 – Désignation de délégués au SSTOM

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal n° 2014-005 en date du 29 avril 2014, par laquelle le Conseil a approuvé la désignation de deux délégués au SYNDICAT MIXTE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE DREMIL-LAFAGE, à savoir François BLACHEZ comme délégué titulaire et Pierre ESPAGNO comme délégué suppléant.

Par courriel en date du 23 septembre, Monsieur François BLACHEZ s'est retiré de ses fonctions en qualité de délégué titulaire du syndicat.

Il convient alors de désigner deux nouveaux délégués.

F. BLACHEZ rappelle brièvement la genèse de cette ancienne décharge et l'activité actuelle du syndicat.

Suite à l'exposé, P. ESPAGNO, délégué suppléant, se propose de devenir délégué titulaire. M. le Maire se propose de devenir délégué suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Pierre ESPAGNO comme délégué titulaire et Jacques SEGERIC comme délégué suppléant.

8/36 – Mouvement de personnel

Monsieur le Maire donne la parole à Xavier de BOISSEZON pour exposer le point à l'ordre du jour. Il est proposé d'augmenter les horaires d'un agent ATSEM de 26 heures hebdomadaires annualisées à 28,5 heures hebdomadaires annualisées, pour répondre aux besoins de présence d'ATSEM à l'école maternelle. L'agent en a été informé au préalable.

X. de BOISSEZON explique que le temps de présence actuel de l'agent de 26h permet une présence hebdomadaire sur 5 matinées et 2 après-midi. Le passage à 28,5h permettra de passer à 3 après-midi. Le passage à une quotité de 30h permettrait le passage à 4 après-midi, mais cela requiert l'accord préalable du CT du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne. Enfin, la pérennisation de l'ALAE de la commune dépendra des décisions prises au niveau du Sicoval et en particulier de ses principales communes membres. A ce stade, il semble que les communes du Sicoval restent sur une semaine scolaire de 4,5 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'augmentation des horaires d'un agent ATSEM de 26 heures à 28,5 heures hebdomadaires annualisées.

9/36 – Questions diverses

JL. CHAMPEAUX informe de la sortie du Lien fin octobre. Y figurera en particulier une tribune libre sur le sujet de la chasse suite à un incident récent sur la commune. M. le Maire va se renseigner sur la possibilité de faire appel aux services d'un garde-champêtre pour s'assurer du bon respect des règles par les chasseurs.

JL. CHAMPEAUX se propose enfin de rédiger un courrier à l'attention des opérateurs telecoms pour se plaindre des coupures à répétition sur les réseaux Internet et téléphonie mobile.

G. BOMSTAIN fait part du démarrage des travaux de trottoirs sur les avenues des Pyrénées et des Crêtes. Il mentionne des problèmes liés au défaut d'entretien des haies de certains riverains de l'avenue des Pyrénées. M. le Maire se félicite de l'efficacité des nouvelles équipes du Sicoval et de l'entreprise Malet en charge des travaux.

S. MOUQUET et C. BAYOT rendent compte de la dernière sortie des Aînés. Les participants, dont on peut regretter le faible nombre, étaient satisfaits du programme. Elles vont maintenant s'atteler au repas de fin d'année.

C. BAYOT se plaint de faiblesses relevées sur le réseau électrique de la commune et rappelle l'obligation de débroussaillage des propriétaires de terrain en zone urbaine.

X. de BOISSEZON informe que les travaux de la station d'épuration de Menrhume avancent pour une mise en service prévue au printemps 2019.

M. Le Maire se pose la question de l'opportunité de lancer un sondage auprès des habitants de commune à propos de l'arrivée du gaz de ville sur notre commune. Le lotissement de Bounot sur la commune de Pechbusque, mitoyen de Vigoulet, bénéficie du gaz. Si suffisamment d'habitants de notre commune manifestent un intérêt pour le gaz, l'opérateur pourrait décider une extension de son réseau. Après débat, il y a accord pour lancer un sondage en utilisant les vecteurs de communication municipaux, le Lien et le site Web.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h45.

Jacques SEGERIC
Maire

Xavier DE BOISSEZON
1er adjoint

Stéphane RICCI
2^{ème} adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX
3^{ème} adjoint

Pierre ESPAGNO
4^{ème} adjoint

Gérard BOMSTAIN

Catherine BAYOT

François BLACHEZ

~~Kerstin BYSTRICKY~~

~~Sylvie CLERC~~

~~Marie COCHE~~

~~Sylvie-Nathalie FEHR~~

~~Jean-Marc LASSUS~~

Sylvie MOUQUET